

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 mars 2014
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Points 33 a) et 110 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

**Prévention des conflits armés : prévention
des conflits armés**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettres identiques datées du 28 mars 2014, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent
de la République arabe syrienne auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur ce qui suit :

Certains sites Web ont récemment posté l'enregistrement sonore d'une réunion qui s'est tenue entre le Ministre turc des affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu, le Chef des services de renseignement, Hakan Fidan, le Vice-Ministre des affaires étrangères, Feridun Sinirlioğlu et le Chef adjoint des forces armées, Yaşar Güler. L'enregistrement indique clairement que la réunion est récente, qu'elle s'est déroulée avant le déclenchement de l'agression turque contre le secteur de Kassab et qu'elle avait pour objet de préparer une attaque turque contre la République arabe syrienne et d'inventer un prétexte pour lui conférer une légitimité factice.

Au cours de la réunion, le Ministre turc des affaires étrangères a souligné que le plan devait être conforme au droit international et faire apparaître la Turquie comme la victime et non comme l'agresseur. Le Chef des services de renseignement s'est dit disposé à inventer n'importe quel prétexte pour justifier l'attaque, déclarant qu'il pouvait dépêcher quatre personnes en territoire syrien pour lancer huit roquettes contre une zone inhabitée en Turquie, ou encore mener une attaque sur la tombe du Chah Suleiman en territoire syrien. Le Ministre turc des affaires étrangères a répondu que le Premier Ministre Erdoğan lui avait dit qu'une attaque sur la tombe du Chah Suleiman pouvait servir à justifier une attaque militaire turque contre la Syrie.

L'enregistrement de la réunion prouve ce que le Gouvernement syrien a rapporté dans des centaines de lettres officielles, à savoir que la Turquie appuie des groupes terroristes actifs en Syrie. Le Chef des services de renseignement turc a



déclaré qu'il avait coopéré avec les autorités qataries en vue de l'envoi d'armes et de munitions aux « rebelles », ajoutant que des milliers de « combattants », c'est-à-dire des terroristes extrémistes et des mercenaires étrangers, avaient été dépêchés en territoire syrien pour y combattre les forces gouvernementales. Il a également déclaré que les autorités turques avaient acheminé des cargaisons d'armes et de munitions à bord de 2 000 véhicules à des groupes terroristes menant des opérations en Syrie.

Le Gouvernement turc et le Premier Ministre ont, dans leurs déclarations officielles, confirmé l'authenticité de l'enregistrement. Ils ont dénoncé le fait que l'enregistrement d'une séance consacrée à la sécurité nationale ait été ébruité, le qualifiant d'acte immoral. Les autorités turques, qui ont prétendu maintes fois défendre les droits de l'homme, ont muselé la population, réprimé les libertés et multiplié les mises en garde aux sites Web qui ont diffusé l'enregistrement. Elles ont également adressé des avertissements à d'autres sites Web et à des médias sociaux qui expriment leur opinion.

Le Gouvernement et les forces armées de la Turquie feignent d'oublier que le véritable acte immoral est leur propre soutien au terrorisme qui vise, depuis le début de la crise qui a éclaté il y a trois ans, le peuple syrien, les institutions de l'État, les infrastructures et les biens privés. Le fait de mentir à la communauté internationale pour justifier leur agression et d'entraîner à leurs côtés l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord serait atteindre le dernier degré de la dépravation politique et morale, sans mentionner qu'il s'agit là d'une violation des principes les plus élémentaires du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies et des fondements des relations entre les États. Les diamants, facteur de conflits

Le Gouvernement syrien tient à appeler l'attention du Secrétaire général et de la Présidente du Conseil de sécurité sur ce plan hostile et sur les intentions malveillantes de la Turquie à l'égard de la République arabe syrienne. Il estime que le Conseil de sécurité doit immédiatement s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, condamner les agissements du Gouvernement turc et son soutien au terrorisme et lui faire porter la pleine responsabilité de l'atteinte à la souveraineté d'un État Membre et de l'appui fourni à des groupes terroristes armés qui attaquent son territoire à partir du territoire turc. Le Conseil doit également mettre en garde la Turquie contre les conséquences de la persistance de sa politique d'agression insensée au Moyen-Orient.

L'enregistrement sonore est accessible à l'adresse suivante : <http://youtube.com/watch?v=GhL0N1HLhNs>.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 33 a) et 110 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**